

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition de la Commission de langue française chargée de procéder aux examens linguistiques

A.Gt 25-03-2004

M.B. 14-07-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mars 1953 relative aux examens et concours organisés par les administrations de l'Etat, notamment l'article 1<sup>er</sup>;

Vu la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1970 modifié par l'arrêté royal du 26 avril 1982 relatif à l'organisation des examens linguistiques, notamment l'article 14;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 1974 modifié par l'arrêté ministériel du 16 mai 1984 relatif à l'organisation des examens linguistiques dans l'enseignement de régime français,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont respectivement nommés en qualité de Président et de Président suppléant de la Commission de langue française chargée de délivrer les certificats de connaissance approfondie de la langue française, de connaissance suffisante de la langue française, de connaissance approfondie d'une seconde langue :

1. M. Jean Russe

Président à la Cour du Travail de Mons;

2. M. Christian Coppens

Juge au Tribunal du Travail de Bruxelles.

**Article 2.** - Exercent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaires suppléants :

1. Mme Olivia Bodart

Attachée à la Direction de la réglementation et de la représentation au service général de l'Enseignement universitaire et de la Recherche scientifique;

2. Mme Nicole Wiltgen

Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek, chargée de mission;

3. M. Jean-Pierre Martin

Professeur à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut.

**Article 3.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de :

1<sup>o</sup> Membres effectifs des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections :

1. Mme M. Ducheny

Professeur à l'Athénée royal de Jette;

2. Mme S. Wilmet

Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française à Liège;

3. M. J. P. Martin

Professeur à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut;

4. M. Y. Tagnon

Professeur à l'Institut d'enseignement technique de la Communauté française à Ath;

5. Mme Ch. Deschepper

Proviseur au Lycée Daschbeck;



6. M. A. Schaner  
Professeur à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles.

2° Membres suppléants des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> sections :

1. Mme V. Bouhon  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles;
2. Mme Jacqueline Muret  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles;
3. Mme Christine Rouwez  
Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek;
4. Mme Edithe Brunin  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut;
5. Mme N. Dubigk  
Préfète des Etudes à l'Athénée royal F. Crommelynck à Woluwe-Saint-Pierre;
6. Mme N. Hendrickx  
Professeur à l'Athénée royal de Gilly.

**Article 4.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de :

1° Membres effectifs des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> sections :

1. Mme Bernadette Monville  
Directrice pédagogique e.r. de l'Institut d'enseignement libre liégeois;
2. Mme N. Amoris  
Maître-assistante à la Haute Ecole libre du Hainaut occidental;
3. Mme M. Voitureon  
Maître-assistante à la Haute Ecole libre Charleroi-Europe;
4. M. T. de Win  
Professeur au Collège du Sacré-Coeur à Koekelberg;
5. M. L. Delarge  
Professeur à l'Institut Don Bosco à Liège;
6. M. M.-H. Belleflamme  
Maître-assistant à la Haute Ecole Galilée.

2° Membres suppléants des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> sections :

1. Mme Ch. Wiseur  
Maître-assistante à la Haute Ecole du Hainaut occidental;
2. Mme C. Gillet  
Professeur à l'Institut Don Bosco et à l'Institut Saint-Jean-Berchmans à Liège;
3. Mme A. Dumont  
Maître-assistante à la Haute Ecole Roi Baudouin;
4. M. J. Leroy  
Maître-assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin;
5. M. L. Muselle  
Professeur à l'Institut Saint-Jean-Berchmans à Liège;
6. M. V. Cappeliez  
Maître-assistant à la Haute Ecole libre du Hainaut occidental.

**Article 5.** - Les membres et leurs suppléants sont nommés pour une période de deux ans.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 20 avril 2004.

Bruxelles, le 25 mars 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :  
La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,  
Mme Fr. DUPUIS

